

Ce jourd'hui sept germinal huitieme année républicaine
 à sept heures du soir pardevant moi jacques andré hebant
 maire provisoire de wizermes est comparu en la maison
 commune charles bertin joseph deneckre cultivateur à wizermes,
 lequel assisté de charles joseph deneckre âgé
 de trente cinq ans cultivateur au meme lieu et de marianne
 josephe delpouve âgée de vingt huit ans cultivatrice à pihem,
 m'a déclaré que marie valentine josephe delpouve son
 épouse en légitime mariage est accouchée hier à huit
 heures du soir d'un enfant femelle qu'il m'a présenté
 et auquel il a donné le prénom de marie charlotte
 josephe; d'après cette déclaration que les assistans
 ont certifié conforme à la vérité et la représentation
 à moi faite de l'enfant denommé j'ai rédigé
 en vertu des pouvoirs à moi délégués le présent
 acte que le père et les assistans ont signé
 fait en la maison commune de wizermes jour
 mois et an que dessus. C: B: J: Deneckre
 C: J: Deneckre m: a: j: delpouve j: hebant

Ce jourd'hui sept germinal huitieme année républicaine
 à sept heures du soir pardevant moi jacques andré hebant
 maire provisoire de wizermes est comparu en la maison
 commune charles bertin joseph deneckre cultivateur à wizermes
 à wizermes, lequel assisté de charles joseph deneckre âgé
 de trente cinq ans cultivateur au meme lieu et de marie anne
 josephe delpouve âgée de vingt huit ans cultivatrice à pihem,
 m'a déclaré que marie valentine josephe delpouve son
 épouse en légitime mariage est accouchée hier à huit
 heures du soir d'un enfant femelle qu'il m'a présenté
 et auquel il a donné le prénom de marie charlotte
josephe; d'après cette déclaration que les assistans
 ont certifié conforme à la vérité et la représentation
 à moi faite de l'enfant denommé j'ai rédigé,
 en vertu des pouvoirs à moi délégués le présent
 acte que le père et les assistans ont signé.
 fait e la maison commune de wizermes jour
 mois et an que dessus. c : b : j : denekre
 c : j : denekre m : a : j : delpouve j hebant